

Promouvoir une agriculture diversifiée créatrice de valeur ajoutée

Rappel du SCoT

La préservation de conditions d'exploitation économiquement viables constitue la priorité pour accompagner les mutations et la capacité pour les différentes filières agricoles à développer un projet économique local.

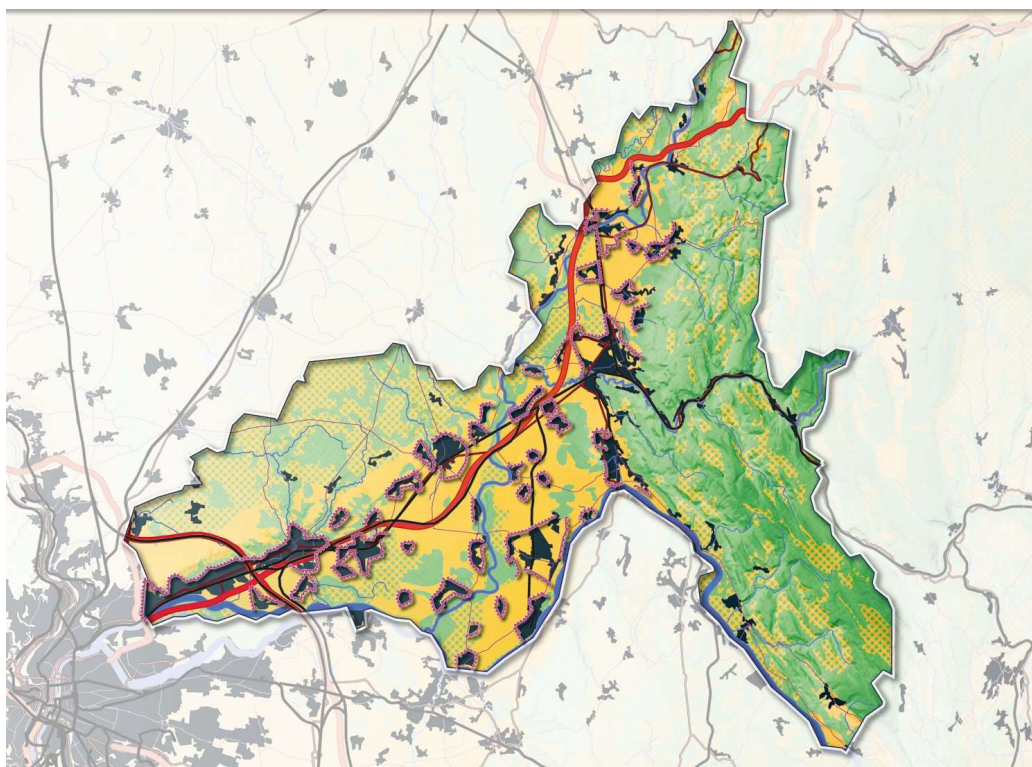
Permettre la valorisation des filières agricoles et les produits du terroir grâce au développement des circuits courts et à la diversification de l'agriculture.

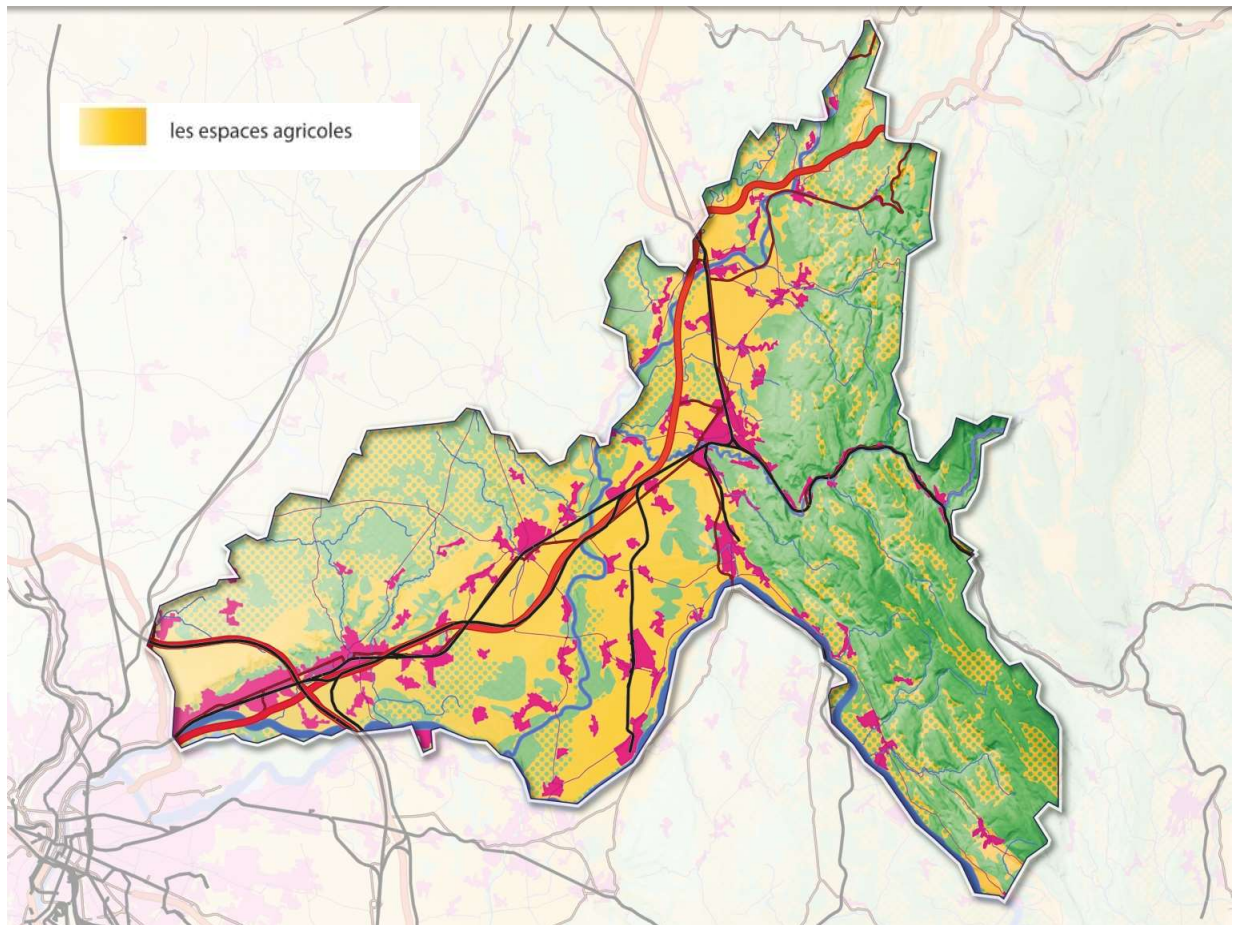
Ces objectifs se rattachent à la stratégie économique de valorisation des savoir-faire mais aussi à la stratégie touristique et à l'attractivité globale par la promotion de la qualité des productions, la fraîcheur, la traçabilité, la réduction des GES qui sont autant d'intérêts pour le développement des circuits courts.

Les espaces agricoles et naturels participent aux grands équilibres écologiques et paysagers du territoire, mais sont aussi le support d'activités économiques pour lesquelles le territoire du BUCOPA est reconnu (filière bois, grandes cultures, maraîchage) et qu'il convient de pérenniser. Leur préservation est donc une orientation majeure du présent D.O.O., via la réduction drastique de l'artificialisation des terres agricoles et naturelles

Il est prévu, dans le cadre de la programmation foncière, une forte diminution des prélèvements fonciers agricoles et naturels par rapport à la période précédente, au travers d'une optimisation accrue des espaces qui sont déjà imperméabilisés ou enclavés.

Fronts urbains intangibles dans la Plaine de l'Ain





Evolution des espaces agricoles au regard de la consommation foncière

Méthodologie de l'indicateur

→ L'évolution de la consommation d'espace depuis l'année 2016

Est considérée comme consommation d'espace les extensions urbaines.

NDLR : cette analyse n'a pas pour objet de définir les consommations dans les enveloppes urbaines, comme cela pourrait être fait pour une observation compatible avec la nomenclature du décret d'application 2023-763 de la Loi Climat Résilience.

A partir de la BD Ortho (millésime 2012) ont été tracées manuellement des enveloppes urbaines pour chacune des communes qui ont servies de référence à la date d'approbation du SCoT.

Ensuite ont été tracées toutes les extensions constatées à ces enveloppes urbaines sur la base de la BD Ortho 2020 (IGN).

De ceci l'on peut déduire la nature des espaces qui ont été consommés sur la base du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2022 comparé au RPG de 2016 sur la base des extensions urbaines faites. Ont été distingués deux types : agricoles (A) et Naturels-Forestiers (NF)

Les données MAJIC III de septembre 2022 (année d'inventaire 2020) ont été couplées à ces extensions pour déterminer les catégories suivantes des différentes occupations :

- Résidentiel mixte
- Activité économique
- Equipement (STEP, City Stade...)
- Infrastructure (routes et parkings...)
- Equipement de production d'énergie
- Bâti agricole (non pris en compte dans les fichiers fonciers MAJIC III)

Résultats d'analyse de la consommation d'espace sur la période 2017-2022

La consommation totale est de 333,52 ha. Soit un **rythme de 66,7 ha/an**.

Le bilan des 6 premières années est une consommation annuelle moyenne supérieure aux 54,9 ha/an d'objectif plafond fixée par le DOO sur toute la période du SCoT.

57,5% de cette consommation soit (191,7 ha) sont prélevés des espaces agricoles et 42,5% (141,8 ha) des espaces naturels et forestiers. Ils sont répartis comme suit dans le tableau suivant.

CONSO ESPACE TOTALE ET PAR TYPES A ou NF années 2017 à 2022 incluses	Conso totale (ha)	dont A (ha)	part agricole (%)	dont NF (ha)	part NF (%)
CC de la Plaine de l'Ain *	235,1	129,9	55,3%	105,2	44,7%
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	54,0	37,0	68,6%	17,0	31,4%
CC de la Côtière à Montluel	33,8	19,9	59,0%	13,9	41,0%
CC de Miribel et du Plateau	10,6	4,8	45,2%	5,8	54,8%
TOTAL SCOT BUCOPA	333,5	191,7	57,5%	141,8	42,5%
<small>*CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes)</small>					

Renforcer le nombre de points de vente directe à la ferme sur le territoire

Renforcer le nombre de points de vente directe collectifs/mutualisés de produits agricoles locaux

Rappel du SCoT :

Les circuits courts ne se résument pas à la vente directe mais concernent la mise en place de réseaux de distribution locaux permettant tant aux professionnels qu'aux consommateurs d'accéder aux productions locales. Leur développement dépend donc d'actions publiques de sensibilisation, de soutien qui relèvent de recommandations car elles ne rentrent pas dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement.

En revanche, les documents d'urbanisme locaux prévoient :

→ La possibilité de création de points de vente mutualisés ou non (locaux « vitrine »),

En les localisant dans une perspective de complémentarité et de soutien aux commerces de centre-ville, qui peuvent être partenaires de la vente.

→ Les possibilités d'aménagement d'espaces pour des manifestations ou des marchés,

→ Les possibilités d'accueil dans les parcs d'activités d'implantation d'activités de logistiques et/ou de transformation/conditionnement, connexes à l'agriculture.

Résultats

Concernant les points de vente collectifs :

Sur le territoire de la CC Plaine de l'Ain, 2 points de vente collectif « Le Bocal » à Saint-Sorlin-en-Bugey et « Patur Ain » à Château-Gaillard.

Lala CC Rives l'Ain Pays Cerdon accueille une fromagerie à Comté qui fabrique et vend ce fromage avec le lait produit aux alentours sur le périmètre et selon le cahier des charges de l'AOC Comté.

La CC Côtière à Montluel en possède deux : un point de vente collectif à Balan « Ferme là » vendant les produits de producteurs locaux, ainsi un point de vente géré par un agriculteur sous forme de casiers qui vend également la production d'autres agriculteurs.

La CC de Miribel et du Plateau accueille un point de vente de ce type à Miribel : « La Ferme de Miribel »

Les difficultés rencontrées selon l'intercommunalité de Côtière-Montluel sont la disponibilité de locaux pour la création d'un point de vente (ou l'investissement pour en créer), sans oublier la main-d'œuvre puisque cela nécessite un temps supplémentaire pour tenir le point de vente.

Concernant les points de vente directe à la ferme, le SCoT comptabilise 4 nouveaux points de vente, dont 1 en cours de finalisation sur le territoire. La CC de la Côtière à Montluel en compte 2 supplémentaire (situés sur la Boisse et Pizay, et un troisième et actuellement en cours de finalisation sur Pizay.

Concernant les points de vente de produits agricoles locaux mutualisés entre agriculteurs

	Point de vente direct à la ferme	Point de vente directe mutualisés/collectifs
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	/63	/1
CC de la Côtière à Montluel	14	2
CC de Miribel et du Plateau	/7	/1
CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes)	66	2
Total SCoT BUCOPA	150	7

Au total le SCoT BUCOPA comptabilise 150 exploitations en vente directe ainsi que 7 PVC – magasins producteurs. La majorité des exploitations pratiquant la vente directe ou PVC – magasin producteur sont des domaines viticoles avec 71 exploitations soit près de 45 % des exploitations inscrites dans une démarche de circuits courts. Le maraîchage, les élevages de chèvre et de bovin viande, arrive ensuite avec respectivement 20 exploitations, pour le maraîchage, et 13 élevages, de chèvre et de bovin viande inscrite en circuits courts. À noter que la commune de Cerdon concentre 16 des 71 exploitations viticoles soit 23 % du territoire de BUCOPA. Les communes de Boyeux-Saint-Jérôme et Mérignat concentrent une forte part des exploitations viticoles avec 11 exploitations chacune soit respectivement près de 15 % de la totalité des exploitations viticoles du SCoT.

